



« Financements innovants du développement durable : Quels partenariats pour un rôle accru des autorités locales? »

**Séminaire du Groupe de plaidoyer Climat
22 et 23 mars 2016, à Dakar**

Note de cadrage

La COP 21, qui s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre à Paris, se devait d'apporter une réponse aux changements climatiques. S'il est appliqué, l'accord de Paris devra permettre de maintenir le seuil d'augmentation de la température en dessous de 2° C à la fin du siècle, et de financer les actions d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement.

Cet accord universel pour le climat a été approuvé à l'unanimité par les 196 délégations (195 États + l'Union Européenne). Par ailleurs, en son article 134, la Conférence des Parties « se félicite des efforts déployés par toutes les entités non Parties afin de faire face et répondre aux changements climatiques, y compris ceux de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et des autres autorités infranationales ». En amont, dans son préambule, elle convient « de soutenir et de promouvoir la coopération régionale et internationale afin de mobiliser une action climatique plus forte et plus ambitieuse de la part de toutes les Parties et des autres acteurs, y compris de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et autres autorités infranationales, des communautés locales et des peuples autochtones ».

Le financement des programmes d'adaptation aux changements climatiques est un des points clés de cet accord universel sur le climat. Mais, au-delà de la question de financement, il convient de rappeler que sans une réelle approche territoriale inclusive, il sera difficile de lutter efficacement contre le changement climatique. A Tunis, lors de l'Assemblée générale de l'AIMF, en octobre 2015, les Maires ont adopté une Déclaration afin d'exprimer, d'exposer, en conscience, la globalité problématique qui doit se retrouver dans leurs agendas. A cet égard, comme l'ont mentionné plusieurs organisations d'Autorités locales, notamment AIMF, CGLU, CGLUA, les collectivités sont devenues des partenaires incontournables, depuis de nombreuses années, des négociations sur le changement climatique. Ces étapes suivantes, non exhaustives, peuvent en témoigner :

✓ 2015 : Près d'un millier de maires et dirigeants locaux se sont réunis à Paris en décembre pour faire entendre la voix des gouvernements locaux et régionaux lors de la COP21. Lors de cette rencontre mondiale, les dirigeants locaux et régionaux ont également souligné la nécessité de relier l'agenda climatique à l'Agenda 2030 et à Habitat III. Par l'Accord de Paris, les Parties de la CCNUCC reconnaissent que « l'adaptation est un défi planétaire auquel toute la population est confrontée ».

✓ 2014 : Le Sommet sur le climat de l'ONU voit le lancement du Pacte des Maires. Il s'agit de la plus grande initiative prise par les villes pour lutter contre le changement climatique.

✓ 2013 : Afin d'intensifier les actions pour le climat, le Sommet mondial des Maires sur les changements climatiques adopte à Nantes la Déclaration des Maires et des dirigeants territoriaux sur le changement climatique. Les gouvernements locaux et régionaux réaffirment à cette occasion leur volonté de s'engager au niveau mondial contre le changement climatique ? et d'améliorer l'accès local au financement.

✓ 2010 : Afin de mieux assurer le suivi des actions climatiques, les gouvernements locaux lancent le Carbonn Cities Climate Registry (CCR). Cette plateforme mondiale permet aux villes et aux gouvernements locaux de démontrer leur capacité à réduire les risques liés au climat.

En effet, les villes sont des lieux où se concentrent les grands enjeux de société du développement durable. C'est dans les grands centres urbains que l'on note l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre : les villes regroupent la majorité des fonctions productives, elles sont devenues des carrefours incontournables pour les flux matériels et

immatériels de biens et de personnes. Cette concentration des activités et des émissions de CO₂ va aussi de pair avec la croissance démographique des centres urbains : en 2050, plus 70 % de la population mondiale vivra dans les villes.

Cette explosion des centres urbains place les élus locaux dans une position centrale en matière de protection de l'environnement et de promotion d'une croissance urbaine durable. C'est la raison pour laquelle, le réseau des élus locaux francophones s'est mobilisé très tôt pour affirmer le rôle des collectivités dans la lutte contre le changement climatique.

La mobilisation des villes du Sud sur les questions environnementales est essentielle, en raison des conséquences écologiques de la croissance exponentielle qu'elles connaissent. Mais cette mobilisation est surtout essentielle car les facteurs environnementaux apparaissent clairement comme des éléments aggravants de la pauvreté. Trouver des mécanismes innovants de financement de projets d'adaptation aux changements climatiques est nécessaire pour apporter une réponse aux populations les plus concernées et les plus vulnérables aux conséquences de ces changements climatiques (inondations, sécheresses avec leurs conséquences sur l'agriculture, exodes forcés...). A cet égard, quelques questions fondamentales doivent être posées.

Quels sont les domaines sur lesquels les collectivités locales peuvent avoir une contribution décisive dans la lutte contre le changement climatique ?

- Efficacité énergétique des bâtiments et de l'habitat
- Mobilité et réduction des émissions polluantes
- Eau / assainissement
- Eclairage public
- Gestion et valorisation des déchets
- Protection de la biodiversité
- Gestion durable des terres

Qui et comment mobiliser ?

- Coordination entre les différentes échelles territoriales et avec les autorités nationales
- Démarches participatives pour favoriser l'appropriation par la population
- Mobilisation des écoles et des équipes étudiantes
- Mobilisation du secteur privé
- Mobilisation des coopérations internationales
- Mise en synergie des acteurs du développement

Les collectivités locales sont des acteurs majeurs pour les investissements durables. De par les compétences qui peuvent leur être dévolues, notamment en matière d'autonomisation fiscale, les autorités locales peuvent assumer des responsabilités stratégiques en termes d'investissement social, économique et environnemental et s'affirmer comme des acteurs clés de la lutte contre les dérèglements climatiques.

Ainsi, l'objectif de cette rencontre est de démontrer que seule une démarche vertueuse du « travailler ensemble », collectivités, Etat, société civile est gage de réussite et d'efficacité pour la mobilisation des financements nécessaires à l'adaptation et l'atténuation des effets des changements climatiques.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la démarche de plaidoyer dans laquelle est engagée l'AIMF avec l'appui de la Commission européenne. Ce séminaire est mené en partenariat avec l'Association des Maires du Sénégal.

Pour ce faire, deux thèmes de réflexion, autour de deux questions principales, structureront cette rencontre :

1. Quels mécanismes innovants de coopération entre collectivités locales d'une part et entre celles-ci et l'Etat d'autre part, afin de mobiliser des financements pour une politique efficace d'atténuation et d'adaptation aux conséquences des changements climatiques ?
2. Quels sources et mécanismes financiers nouveaux, nationaux et internationaux, mobilisables par les collectivités locales pour mettre en œuvre des projets d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques ?